

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES  
M. R. C. D'ANTOINE-LABELLE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
Canada**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 127 -2010**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 197-1999 situant et rendant publique l'ancienne route 311 Sud.**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 15 novembre 1999 du règlement no. 197-1999 situant et rendant publique l'ancienne route 311 Sud sur le lot 20-1 rang G canton Campbell et dé verbalisant une partie de l'ancienne route 311 Sud située particulièrement sur une partie du lot 21 rang G (LOT 3 849 138 (suite à la réforme cadastrale)

CONSIDÉRANT que cette partie de chemin dé verbalisé sert à assurer l'accès à la route 311 de façon sécuritaire pour quelques propriétaires.

CONSIDÉRANT que la rétrocession de ce chemin désaffecté aurait pour conséquence d'enclaver la propriété située au 512 Route 311 Sud;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de conserver cette partie de chemin désaffecté;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion fut donné par le conseiller Yves Prud'hommes lors de la session ordinaire tenue le 8 mars 2010;

PAR CONSÉQUENT,

SUR UNE PROPOSITION DU CONSEILLER MONSIEUR YVES PRUD'HOMME,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le présent règlement numéro 127-2010 soit et est adopté, et il est ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le présent règlement modifie le règlement no : 197-1999 afin d'abroger à toute fin que de droit l'article 6.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.  
Lecture faite lors de l'adoption

ADOPTÉ EN SESSION SPÉCIALE TENUE LE 15 MARS 2010 PAR LA RÉSOLUTION  
NUMÉRO : 2010-03-3171.

\_\_\_\_\_  
PIERRE FLAMAND, MAIRE

\_\_\_\_\_  
CLAUDE MEILLEUR

DIRECTEUR GÉNÉRAL

\*\*\*\*\*

**AVIS PUBLIC** EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

-lors d'une session spéciale tenue le 15 mars 2010, le conseil municipal de Lac-des-Écorces a adopté un règlement portant le numéro 127-2010 modifiant le règlement numéro 197-1999.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures habituelles de bureau. Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Claude Meilleur, secrétaire-trésorier

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Claude Meilleur, Secrétaire-trésorier directeur général de la municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des quatre endroits désignés par le conseil, le 15<sup>ième</sup> jour de mars 2010, entre midi et 18 :00 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15<sup>ième</sup> jour de mars 2010.

---

Claude Meilleur, secrétaire-trésorier directeur général